

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY**

MAIRIE de Saint-Pierre d'Albigny
30 rue Auguste DOMENGET
B.P. 6
73250 SAINT-PIERRE D'ALBIGNY

DECISION DU MAIRE
n° 2024-9-D-58

Michel BOUVIER – Maire de Saint-Pierre d'Albigny

Objet : Attribution du marché de travaux « Aménagement de l'extension du cimetière- phase 02 »

Le Maire de la commune de Saint-Pierre d'Albigny,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,
Vu la délibération du Conseil municipal n°30112021 090 en date du 30 novembre 2021, donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat.

Article 1^{er} :

Un marché à procédure adaptée est conclu entre la commune et la société :
MARTOPIA TP
UGINE

Article 2 :

Ce marché a pour objet l'aménagement de l'extension du cimetière- phase 02 de la ville de Saint-Pierre d'Albigny.

Article 3 :

Le montant global de ce marché est de :

Montant hors taxe	129 624.10 Euros
TVA (taux de 20 %)	25 924.82 Euros
Montant TTC	155 548.92 Euros
Soit en lettres	Cent cinquante-cinq mille cinq cent quarante-huit euros quatre-vingt-douze centimes.

Article 4 :

Les crédits prévus à cet effet sont inscrits au budget communal.

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services et monsieur le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Pierre d'Albigny, le 9 septembre 2024

Le Maire,
Michel BOUVIER

